

La langue française et la langue italienne doivent être à parité en Val d'Aoste!

En dépit de la **LOI CONSTITUTIONNELLE n° 4 du 26 février 1948** instituant un statut spécial d'autonomie pour la Vallée d'Aoste...

En dépit de son Article 38, Titre VIe, langue et organisation des écoles, précisant : » **La langue française et la langue italienne sont à parité en Val d'Aoste** »...

Renouant avec la triste expérience du « ventennio » qui chassait les mots usuels en français, y compris, les noms francophones de nos communes, la **Centrale Laitière Vallée d'Aoste srl**, pour une raison futile a choisi:

«... Come ha potuto notare sulle nostre confezioni di latte fresco è scomparso il bilinguismo per una scelta aziendale di mettere in risalto altre importanti connotazioni...»

“Mettere in risalto” en italien.? Rien que ça? Quelle force! Quel coup génial! La **Centrale Laitière** est entre de bonnes mains!

Un sale coup supplémentaire asséné à notre francophonie et à notre autonomie! Une entourloupe que doivent refuser les Valdôtains.

Nos personnalités régionales (présidents et conseillers) doivent réagir vite et fermement, notre autonomie et notre francophonie ne peuvent plus souffrir ce genre de provocation;

Nos élus locaux (syndics et conseillers municipaux) doivent prouver à cet instant, avant la prochaine élection, leur attachement au bilinguisme, à notre autonomie et à notre Fédéralisme.

Ce temps où, lorsque tout va mal, les dirigeants des entreprises savent se tourner vers la Région pour quérir des subventions et puis , après, agir librement pour *“mettere in risalto”* leurs manigances, ce temps doit finir.

La Région doit réagir. Nous attendons sereinement mais nous annonçons que nous ne laisserons pas passer cette nouvelle atteinte à

notre francophonie. Notre éventuel recours devant la Commission européenne nous prendra un temps précieux , des démarches d'avocats, des déplacements... mais la Commission européenne sera appelée à se prononcer sur cette affaire ô combien significative!

Parfait Jans